

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 5 AVRIL 2023

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M<sup>me</sup> Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M. David BAUDRY, M. Gérard BOUTON, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, M. Jacques DUBOIS, M<sup>me</sup> Isabelle MONNET, M<sup>me</sup> Elise BREMONT, M. Laurent ETOURNEAU

ABSENTS AVEC POUVOIR : M<sup>me</sup> Anne-Marie MARTIN donne pouvoir à M. Jacques DUBOIS

ABSENTS : M<sup>me</sup> Frédérique TRASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 15. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 08 mars 2023
- Vote des taux des taxes locales
- Vote du budget primitif 2023 – Budget principal et budgets annexes
- Modification de classement des voiries communales et communautaires
- Achat de parcelles
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 08 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Procès-verbal des délibérations

#### *Vote du taux des taxes locales*

Monsieur le Maire ouvre le débat sur l'évolution des taux des parts communales des taxes locales (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non-bâti, taxe d'habitation). Il propose de maintenir les taux actuels, constatant que les bases ont été augmentées.

Le produit de l'ensemble des taxes sera donc en augmentation en 2023 (prévisionnel de 355 800 € en 2023, contre un produit de 330 400 € n 2022). Dans ce contexte, il ne semble pas opportun d'augmenter les taux des taxes communales.

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur sur la commune :

- Taxe foncière bâtie : 37,32 %
- Taxe foncière non-bâtie : 46,30 %
- Taxe d'habitation (portant sur les résidences secondaires) : 9,48 %

Les résidences secondaires sont déclarées selon les déclarations des propriétaires.

Monsieur BOUTON expose que le conseil municipal devra se prononcer sur le vote d'une nouvelle taxe en 2023 (délibération à prendre avant octobre), sur les logements vacants. Les logements sont considérés comme vacants à l'issue d'un certain temps de non-occupation (2 ans).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces propositions. Le conseil municipal approuve un maintien des taux en vigueur, à l'unanimité, considérant que la pression fiscale doit être limitée dans l'état de la conjoncture économique actuelle. Il est suggéré d'informer la population de cette décision par un article dans la prochaine lettre municipale.

#### Exposé et vote des budgets primitifs 2023, fongibilité des crédits

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTON pour l'exposé des propositions budgétaires en vue du vote des budgets primitifs 2023 issues de l'examen de la commission des finances.

Monsieur BOUTON rappelle que les documents budgétaires proposés ce jour sont établis en référence à la nouvelle nomenclature M57, excepté le budget SPIC qui reste en M4, occasionnant quelques changements de compte. Les documents budgétaires restent structurés comme à l'habitude.

Monsieur BOUTON expose que les « dépenses imprévues » ne sont plus autorisées par la nomenclature M57 ; elles sont remplacées par une possibilité de fongibilité des crédits au sein d'un même chapitre. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à user de la fongibilité lors du vote du budget. Il devra cependant être tenu informé de son usage par Monsieur le Maire à la réunion de conseil municipal suivante.

Il est également précisé que pour chaque budget, les résultats antérieurs ont été votés lors de la précédente séance du conseil municipal.

#### Exposé et vote des budgets annexes

Monsieur BOUTON expose les différents budgets annexes.

**BOULANGERIE** : Le budget prévoit 59 300 € de dépenses et recettes de fonctionnement dont 50 850€ d'excédent de résultat antérieur reporté et 13 800 € de dépenses et recettes d'investissement. Il est proposé d'affecter une partie du budget de fonctionnement aux dépenses d'entretien du bâtiment. Le budget est adopté à l'unanimité.

**MULTISERVICE** : Le budget présente des dépenses et recettes de fonctionnement de 45 700 € dont 37 630€ d'excédent de résultat antérieur reporté. Une partie du budget de fonctionnement est affectée à des dépenses d'entretien. Le budget ne prévoit aucune dépense et recette d'investissement. Monsieur BOUTON ne mentionne aucun fait particulier sur ce budget. Il est signalé que le fonds de commerce est actuellement en vente par l'exploitant. Les propositions budgétaires sont adoptées.

**SPIC (installation photovoltaïque école)** : Le budget présente des recettes et dépense de fonctionnement de 8 000 € et des dépenses et recettes d'investissement de 6 050 €. Les recettes de fonctionnement incluent 5 300 € provenant de la revente prévisionnelle de l'électricité à la société EDF. Ces recettes permettent de financer l'emprunt contracté pour cette installation photovoltaïque.

Monsieur le Maire précise que l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques présentes dans le bourg est dorénavant intégrée à ce budget annexe. Il est signalé l'insuffisante connaissance de l'existence de ces bornes par les usagers. Une information est à prévoir dans la prochaine lettre municipale.

Par ailleurs, Monsieur BOUTON précise que l'exploitation de la centrale photovoltaïque est soumise à l'impôt sur les sociétés. Le budget est provisionné en conséquence. Entendu ces éléments, ces propositions budgétaires sont adoptées par le conseil municipal.

**CHÂTAIGNIERS** : Le budget de l'opération de lotissement « Les Châtaigniers » présente des dépenses et recettes de fonctionnement de 199 800 €, et 80 000 € de dépenses et recettes d'investissement. Monsieur le Maire précise avoir récemment enregistré la réservation du dernier lot de cette opération. Il prévoit l'achèvement des travaux à compter de septembre 2023. Ces chiffres sont largement influencés par la variation de la valeur des terrains vendus et à vendre.

Compte-tenu de l'achèvement de cette opération, il est prévu le reversement du résultat de ce budget annexe à la section de fonctionnement du budget principal 2023. Dans ces conditions, le budget est adopté.

**MARAÎCHERS** : Le budget annexe de la nouvelle opération de lotissement « Les Maraîchers » présente des dépenses et recettes de fonctionnement de 175 500 € dans l'immédiat, comprenant l'achat du terrain, quelques frais d'étude et travaux. Les recettes et dépenses d'investissement sont de 171 500 €. Elles comprennent notamment le montant de l'emprunt contracté pour financer l'achat du terrain.

Monsieur BOUTON explique qu'en investissement un déséquilibre de 21 500 € doit être couvert soit par de l'emprunt, soit par la complétude du budget annexe par le budget principal. Il est décidé de couvrir ce déséquilibre par l'emprunt.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée a été approuvée par l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet de permis d'aménager est en cours de finalisation pour un dépôt rapide. L'opération est envisagée dès cette année. Dans ces conditions, le conseil municipal approuve ce budget.

### *Exposé du budget principal*

Monsieur BOUTON invite le conseil municipal à étudier les propositions de la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget principal.

Monsieur BOUTON note que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors dépenses imprévues en 2022 passent d'un montant de 798 700 € en 2022 à 870 500 € en 2023. Il s'agit d'une augmentation notable qui nécessite une maîtrise des dépenses à venir. Ainsi, le solde de

fonctionnement est dans la proposition initiale de 753 700 € dont 628 470 € d'excédent de l'exercice antérieur. Ce solde inclut également le résultat supposé de l'opération de lotissement « Les Châtaigniers » compris dans les recettes de fonctionnement. Cet apport financier améliore l'équilibre du budget.

Dans le détail, Monsieur BOUTON expose que les charges à caractère général représentent 371 850 €. Les postes de dépenses prévisionnelles liées à l'énergie et à l'alimentation sont en hausse, compte-tenu de la conjoncture. Les dépenses liées à la voirie sont en augmentation afin de couvrir diverses opérations d'entretien à réaliser.

Les dépenses liées au personnel couvrent 301 00 € (35 % des dépenses de fonctionnement).

Les « attributions de produit » couvrent un versement de 52 000 € à la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Ce versement demeure identique aux années précédentes.

Les autres charges de gestion courantes sont budgétées à hauteur de 138 500 € dont 75 000 € correspondent au financement du SIVOS Rioux – Tesson en hausse afin de couvrir l'augmentation des charges de personnel.

Les charges financières en diminution correspondent aux intérêts des emprunts et sont positionnées à hauteur de 7 000 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent des produits de service et vente 72 200 € essentiellement (repas du restaurant scolaire 30 000 €, participation de le CDC 38 000 €).

Les impôts et taxes représentent un prévisionnel de 375 800 €.

Les dotations représentent 267 600 €, dont 85 600 € correspondent à la Dotation Globale de Fonctionnement, 78 900 € à la Dotation de Solidarité Rurale, 40 000 € aux taxes additionnelles et 40 000 € de participation de l'Etat aux contrats aidés. Les dotations sont en légère augmentation.

Le revenu des immeubles représente un prévisionnel de 140 000 €.

Monsieur BOUTON propose à présent d'étudier la section d'investissement. Le besoin du solde d'investissement est de 679 550 €. Il sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses hors opérations représentent 413 700 €. Elles comprennent la charge annuelle de la dette (31 500 €), les frais liés à la révision du PLU (19 300 €), l'étude de réaménagement de la RD 6 (14 300 €) ainsi que l'achat de terrains 50 300 € (dont un terrain constructible 37 500 €) et divers investissements en matériel et agencement.

Monsieur le Maire détaille cette proposition, s'agissant de l'achat d'une parcelle jouxtant l'école, le tennis ainsi qu'une parcelle communale, et pouvant permettre l'aménagement d'un futur lotissement. L'ensemble est actuellement classé en zone « à urbaniser » dans le PLU en vigueur. Le propriétaire a accepté une proposition d'achat à 8 €/mètre<sup>2</sup>.

Monsieur BOUTON considère que l'acquisition de ce terrain est stratégique compte-tenu de son emplacement mais que momentanément, la réalisation d'un lotissement l'interpelle. Monsieur FAVRIAU évoque les hypothèses sur le devenir de cette parcelle dans le cadre de la

révision du PLU. Le conseil municipal échange ses vues sur cette opportunité et se prononce en faveur de cet achat, des réserves sont toutefois émises sur le fait de réaliser un nouveau lotissement, un autre projet pourrait être envisagé. Monsieur le Maire propose d'occuper temporairement le terrain par une jachère fleurie.

Il est proposé un investissement de 15 000 € pour l'aménagement du parking de l'école. Il s'agirait d'agrandir le parking existant et de réaliser quelques aménagements de sécurisation des allées et venues des piétons.

Il est également prévu l'achat d'outillage technique pour 24 000 € (achat d'un nettoyeur haute-pression et d'un désherbeur, changement de la chaudière d'un logement...). Des travaux de sécurisation de l'école sont prévus (50 000 €) dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité, que la commune doit réaliser afin de se conformer à la loi.

Une somme de 12 000 € est provisionnée pour le changement du système de téléphonie de la mairie vers une solution IP, proposé par la société GTO.

Par ailleurs, 25 000 € sont prévus pour la rénovation de la couverture du bâtiment de la mairie et la rénovation de la couverture de la salle de garderie des écoles. Monsieur le Maire envisage la rénovation de ce bâtiment des écoles existant, la commune n'ayant pas les finances pour assurer une complète reconstruction.

Certains investissements se déclinent en opérations :

- Bâtiment au 11, avenue de l'Estuaire – Finalisation de l'achat et aménagement de box commerciaux
- Citernes incendie – Poursuite des investissements sur 2024
- Pôle médical – Mise en place d'une porte automatique
- Aménagement du parking de l'école – Ajournement du projet car priorité donnée à des demandes de subvention pour l'aménagement du bar-restaurant multi-services
- Nouvelle chaufferie de l'école – Dépôt d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert »
- Bar-restaurant multi-services – Dépôt de plusieurs demandes de subventions et démarrage des travaux escompté en 2023

Concernant le projet de bar-restaurant multi-services, les dépenses prévisionnelles sont de 770 000 €, avec des financements prévisionnels à hauteur de 200 000 € par l'État, 140 000 € par le Département, 160 000 € par des emprunts et 270 000 € d'autres aides et ressources propres. L'appel d'offre est à lancer au printemps pour un début des travaux escompté en septembre 2023.

Les recettes d'investissement hors opérations correspondent notamment à l'excédent d'investissement reporté (76 500 €), à la perception du FCTVA (13 200 €), à la taxe d'aménagement (25 000 €), à diverses subventions (12 500 €) et à l'excédent de fonctionnement capitalisé (80 000 €), provenant du budget antérieur.

Les recettes réelles hors opérations correspondent ainsi à un total de 216 100 € et les recettes d'opération à 500 000 €.

### *Synthèse*

Monsieur BOUTON conclut qu'un déficit budgétaire de l'investissement de 679 600 € apparaît sur les documents présentés. Ce dernier sera financé par l'excédent de fonctionnement.

Le total de l'investissement budgété est de 760 800 € pour 2023.

Monsieur BOUTON expose que les investissements prévus ne pourront être réalisés que sous réserve de l'apport de subventions par les partenaires (État, Département, ...).

#### *Attribution des subventions municipales*

Monsieur BOUTON expose les propositions de subventions aux associations de la commune et sollicite l'avis du conseil municipal. Les propositions sont ajustées après divers échanges de vues. Intéressés par ce sujet, Messieurs GENEUVRE et BRANGER ne prennent pas part à ce vote.

#### *Vote du budget principal*

Après divers ajustements apportés par le Conseil Municipal, le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 627 207 € et le budget d'investissement à 1 464 489 €. Le besoin de la section d'investissement sera couvert par un virement de la section de fonctionnement de 703 711 €.

Monsieur le Maire propose à présent au conseil municipal d'approuver le budget principal du budget primitif 2023, suite à son étude détaillée. Après échanges de vues, le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

#### *Refonte du tableau de classement des voiries communales*

Monsieur le Maire expose un projet de délibération visant à redéfinir le classement des voiries communales. Il fait part d'un document élaboré par le Syndicat de la Voirie qui identifie les voies, leurs longueurs et surfaces proposées pour le classement des voiries communales. Ce classement intègre les voiries nouvellement créées.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve ce nouveau classement.

#### *Classement des voies communautaires*

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur le choix de conserver des voiries classées non-communautaires. Il indique que le classement d'une voirie « communautaire » induit le transfert de son entretien à la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Dès lors, le choix du prestataire appartient à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise que le maintien de certaines voiries sous statut non-communautaire permet à la commune de maintenir son indépendance quant au choix des entreprises avec lesquelles elle souhaite travailler. Le conseil municipal se prononce pour le maintien de la situation actuelle, à savoir la conservation des voiries centre-bourg, actuellement non-communautaires sous compétence de la commune.

#### *Acquisition de terrains*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter deux délibérations relatives à l'acquisition des parcelles ZN 72 (joutant l'école) et 142 (rue Émile Combes).

Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZN 142 à l'euro symbolique, laquelle sera destinée à l'aménagement d'un trottoir le long de la rue Émile Combes. Le conseil municipal donne son

accord pour cette acquisition. Le coût de l'acquisition de la parcelle ZN 72 est de 37 500 €. Ayant traité ce sujet précédemment, le conseil municipal approuve cette acquisition.

## 2/ Questions diverses

Monsieur le Maire fait état d'une étude relative à l'implantation d'une antenne-relais au lieu-dit « Chez Faure », laquelle devrait se concrétiser par son installation pour la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de réitérer la manifestation des « Eurochestries » en 2023. Il s'agira d'un concert de chœurs suédois, prévu le 5 août 2023. La question d'une quête à l'attention d'une association est débattue.

Compte-tenu de la densité de l'ordre du jour traité, Monsieur le Maire ne soumet par de questions diverses supplémentaires au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Tesson, le 6 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



